



Union Régionale Vie et Nature

Fédération Régionale de France Nature Environnement

Création de l'association : parution au J.O. du 1er février 1971

Agréée dans un cadre national au titre de l'article L. 141.1 du Code de l'Environnement

Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement

Agréée par le Ministère de la Justice



Monsieur Hugues Parant
Préfet des Bouches du Rhône
2 bd Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20

Marseille, le 17 Novembre 2011

Objet : Transmission de la position de l'UDVN13 et de l'URVN-FNE PACA concernant les fuseaux soumis à la concertation pour le choix du futur tracé dans le département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du projet LGV PACA

Monsieur le Préfet,

A l'issue des troisièmes réunions des groupes de travail géographiques des Bouches du Rhône et en l'état actuel de la concertation, l'UDVN13 et l'URVN-FNE PACA, souhaitent faire connaître leur position, pour sa prise en compte par le prochain COTER 13, concernant les sections B et C des fuseaux depuis la sortie du tunnel venant de Saint Charles jusqu'à Cuges-les-Pins en limite du département.

Les scénarios B1, B2, B3 et C1, C2 ne permettent pas de répondre à nos attentes. Dans ces conditions nous ne pouvons que les rejeter.

Par contre, nous notons avec satisfaction l'étude, acceptée par le COTER du 18 octobre 2011, du fuseau alternatif, qui reste néanmoins à affiner, notamment dans la traversée de l'Huveaune, à rechercher le plus à l'ouest possible avant de passer sous le massif de St Cyr, le contournement de la carrière par le Sud et l'évitement du Grand Rouvière.

Ce scénario alternatif permet notamment :

- L'optimisation du réseau traditionnel en faveur des TER et du fret par un débranchement de la ligne nouvelle sous le massif de St Cyr au plus près de la sortie du tunnel venant de St Charles.
- La protection maximale de la population contre les nuisances, en particulier phoniques,
- La préservation totale de l'activité économique, importante et dynamique, du vaste bassin d'emplois du secteur Vallée de l'Huveaune, Aubagne, Gémenos,
- L'enfouissement maximal de la ligne nouvelle à partir de son entrée sous St Cyr préservant ainsi l'environnement des communes membres des deux intercommunalités Marseille Provence Métropole et l'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,
- La sécurisation du trafic en cas d'incident sur une ligne grâce à l'alternative offerte par les deux réseaux distincts, traditionnel et LGV,
- L'éloignement de la zone Seveso par un débranchement le plus à l'ouest possible,
- Un gain de temps sur les trajets Marseille - Toulon et Nice par la possibilité de grande vitesse dès l'entrée sous St Cyr,
- La suppression des impacts hydrauliques sur la vallée de l'Huveaune, la plaine d'Aubagne-Gémenos et le poljé de Cuges,

Siège administratif: 60 Rue Saint Ferréol – 13001 Marseille

Siège social: Place Romée de Villeneuve – 13090 Aix en Provence

Tel: 04 91 33 44 02 – Fax: 09.65.34.51.00 – urvn-paca.contact@gmail.com – www.urvn.fr

URVN PACA
Tel : 04 91 33 44 02
urvn-paca.contact@gmail.com
www.urvn.fr

FNE 04
Tel : 04 92 78 77 18
udvn04@gmail.com

HANE 05
Tel : 04 92 52 44 50
Federation.hane@yahoo.fr

UDVN 06 / GADSECA
Tel : 04 93 41 01 22

UDVN 13
Tel : 04 91 33 54 77
udvn13@wanadoo.fr

UDVN 83
Tel : 04 94 05 61 10
cigales.t@wanadoo.fr

FNE 84
Tel : 04 90 36 28 66
fnevaucuse@gmail.com

LPO PACA
Tel : 04 94 12 79 52
www.paca.lpo.fr

Découverte Ste Baume
Decouverte.sainte.baume.asso@gmail.com

Partager la Terre
Tel : 04 42 52 07 22
partagerlaterre@gmail.com

NOSTERPACA
nosterpaca.over-blog.com

- La limitation considérable des perturbations de trafic durant la phase de construction,
- D'éviter toute gêne aux riverains, aux circulations routières et ferroviaires et aux diverses activités- pendant les travaux,
- La préservation intégrale des zones agricoles,
- Un impact très réduit, voire nul, sur les espèces, zones naturelles et paysages,
- L'absence d'impact sur les futurs Parc National des Calanques et Parc Naturel Régional de la Sainte Baume,
- Un surcoût annoncé modéré.

Ce fuseau alternatif, dont l'étude doit être poursuivie et approfondie avant la dernière réunion des groupes géographiques de la Vallée de l'Huveaune et du Pays d'Aubagne-Sainte Baume, nous semble seul de nature à répondre à nos attentes relatives à la protection de l'environnement et du milieu humain et à apaiser les diverses craintes et oppositions manifestées tout au long de la concertation.

En espérant que vous saurez être à l'écoute de nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

Pierre Aplincourt



Président de l'URVN-FNE PACA et
de l'UDVN 13